



Pour m'installer et transmettre, le régime de la SCOP : Une solution ?

* SCOP : Société COopérative et Participative

"La SCOP, un autre rapport au capital et à la protection sociale"

Le mercredi 9 juin

De 9h30 à 17h30 - 4 Rue de Marcelcave, Bayonvillers

OBJECTIFS:

Comprendre en quoi, la SCOP peut constituer une réponse à l'installation et à la transmission des fermes: répartition du capital, limitation du risque, rémunération des associé.es, protection sociale, etc.

Programme

- Les enjeux du renouvellement des générations agricoles et de la transmissibilité des fermes.

Caractérisation des enjeux de la transmission : valeur de la reprise, protection sociale, endettement et capitalisation, transmissibilité, etc.

- La SCOP, un autre rapport au capital et à la protection sociale.

Identification des principales différences avec les formes sociétaires les plus pratiquées en agriculture et discussion des implications sur la répartition du capital et de la protection sociale.

- La SCOP, une autre manière d'envisager le métier.

Connaissance des intérêts de la SCOP.

- Perception des freins et des débats actuels pour une reconnaissance pleine des SCOP en agriculture



FINANCEMENT DE LA FORMATION:

- Paysan.ne: VIVEA
- Porteur.ses de projet:
 - VIVEA si formation prescrite dans votre PPP

Nous contacter si vous n'avez pas de financement

RESTANT A VOTRE CHARGE:

- 20 € pour les adhérents à Initiatives Paysannes
- Non adhérent: 50€
- Crédit d'impôt de 70€ possible pour les chefs d'entreprise.

Vous inscrire à la formation *

Responsable de formation : Marion Thériez, animatrice installation, Initiatives Paysannes

Intervenants :

- Emmanuel Marie, paysan - associé salarié d'une SCOP

Inscription obligatoire avant le 3 juin 2021

- Par e-mail: m.theriez@initiatives-paysannes.fr ou par téléphone au 07 49 48 35 26
- Par courrier adressée à: Initiatives Paysannes
(Marion Thériez)
40 avenue roger salengro
62 223 Saint Laurent Blangy

Via ce coupon réponse:

Nom: Tél :

Prénom: E-mail:

★ Les conditions générales de service sont disponibles sur demande. L'inscription vaut acceptation. Un aménagement personnalisé de la formation pour en améliorer son accessibilité peut être envisagé, contactez-nous directement.

PUBLIC:

- Porteur.ses de projet en installation
- Paysan.nes
- Animateur.rice

PRE-REQUIS:

- Pas de pré-requis nécessaires
- Une évaluation continue sera réalisée et une attestation de formation sera délivrée